

Publié le 8 octobre 2021

La FedEpl auditionnée par l'Assemblée nationale dans le cadre du PLF 2022

La FedEpl a été auditionnée par l'Assemblée nationale le mardi 5 octobre 2022 par le député de La Réunion, Philippe Naillet, rapporteur de la commission des Lois, sur les crédits de la mission Outre-mer du PLF pour 2022



Les 15 Sem immobilières jouent un rôle essentiel

C'est pour cette raison que le rapporteur de la Commission des Lois, aux Outre-mer, **Philippe Naillet**, ancien PDG de la Sodiac à La Réunion, a souhaité recueillir l'avis de la FedEpl.

En effet, les Sem immobilières ultramarines, toutes adhérentes à la Fédération des Epl, gèrent les **deux tiers des logements à caractère social** et **produisent, en moyenne, 4 800 logements** par an. Elles prennent en charge des **opérations de résorption de l'habitat insalubre** et la **gestion de logements très sociaux**. De plus, ces Epl interviennent aussi sur les activités complémentaires à la gestion locative telles que **l'aménagement, l'accession à la propriété ainsi que la promotion d'immobilier d'entreprise**.

Durant cette audition, la délégation de la Fédération des Epl composée de **Philippe Clemandot**, responsable Immobilier et Développement économique et **Caroline Acosta**, chargée de mission Outre-mer et Ingénierie territoriale ont échangé avec le député sur de nombreux sujets tels que le **PLOM 2, le projet de loi 4D, la hausse des coûts des matériaux, le RHI, etc.**

Crédits LBU

Le rapporteur s'est intéressé aux principaux facteurs à l'origine des difficultés de consommation des crédits de la LBU. La Fédération des Epl s'est fait le porte parole des Sem immobilières en souhaitant, pour 2022, **le maintien des montants de crédits LBU identiques à ceux de 2021**. La crise sanitaire sévit encore dans les Outre-mer, l'Etat doit continuer d'accompagner ces territoires où la situation sociale est plus précaire que dans l'hexagone. Tout comme Hervé Mariton, président

de la FEDOM, auditionné à nos côtés, La Fédération des Epl propose que le crédit d'impôt soit désormais étendu au financement de la réhabilitation de l'ensemble du parc locatif social de plus de 20 ans sur la totalité du territoire ultramarins et pas seulement aux périmètres QPV.

Le rapporteur Naillet s'est engagé à revenir vers nous dans les prochaines semaines pour nous faire un retour sur ses propositions.